

APPENDICE 8

Maçonnerie d'époque - spécifications

Briques :

Les briques doivent être rouges et lisses, et s'harmoniser aux briques rouges, lisses et pressées existantes, sauf indication contraire de la GRC ou si la GRC fournit d'autres briques.

Mortier :

Le mortier est un élément essentiel d'un mur de maçonnerie et il contribue à son apparence. À la Division Dépôt, il est important d'appliquer une approche uniforme pour le mortier tout comme pour le matériau de maçonnerie même, en particulier où des réparations sélectives de la maçonnerie sont effectuées. Le nouveau mortier doit s'harmoniser au mortier existant pour ce qui est de la couleur, de la texture et de la résistance.

Résistance du mortier :

Le mortier ne doit pas être plus résistant que les éléments de maçonnerie; cela s'applique à tous les bâtiments en maçonnerie, mais plus particulièrement aux bâtiments patrimoniaux où les éléments de maçonnerie pourraient ne pas avoir la même résistance que les éléments contemporains. Pour le mortier neuf et existant, un mortier d'une résistance de type N est recommandé pour l'ensemble des briques et des éléments de maçonnerie visibles et au-dessus du niveau du sol. Selon les expériences passées, un mélange de mortier composé d'une part de mortier prémélangé de type N, d'une demi-part de chaux hydratée et de quatre parts de sable donne un mortier d'apparence compatible. Le type de sable et ses proportions jouent un rôle important dans l'apparence du mortier.

Dégarnissage des joints de mortier :

Pour réduire au minimum les dommages aux éléments de maçonnerie et pour réduire au minimum la production de poussières nocives, il faut utiliser des outils manuels, des outils de dégarnissage à ciseau tournant ou de petites scies rotatives de faible vitesse pour enlever le mortier avant le rejointoiement. Il est interdit d'utiliser des meuleuses de grandes dimensions.

Accessoires :

Les accessoires, comme les enseignes, posés sur des façades en pierres doivent être placés à des endroits pouvant être réparés, comme un joint de mortier, avec des dispositifs d'ancrage compatibles qui pourront être enlevés ultérieurement.

Échantillons d'ouvrage :

À la demande du représentant du Ministère, il faut produire des échantillons d'ouvrage ou des panneaux de démonstration avant toute réparation ou tout rejointoiement de mortier de brique et de pierre. L'entrepreneur doit démontrer la manière dont le mortier sera enlevé sans endommager les éléments de maçonnerie et il doit présenter un échantillon de mortier utilisé pour le rejointoiement afin de confirmer que sa couleur, sa texture et sa forme s'harmonisent à celles du mortier existant.

1. Construire 4 échantillons d'ouvrage distincts de 1,5 m x 1,5 m pour démontrer la procédure de réparation pour chaque type de matériau de maçonnerie (2 pour la brique existante, 2 pour la pierre existante; un pour démontrer les méthodes et la qualité d'exécution attendues pour l'enlèvement du

mortier des joints, et l'autre pour démontrer la qualité, la couleur et la qualité d'exécution des matériaux attendus pour les joints de mortier rejointoyés).

Les échantillons d'ouvrage doivent être situés à des endroits discrets mais facilement accessibles, choisis par le représentant du maître de l'ouvrage. Les panneaux d'échantillons doivent inclure le nettoyage.

2. Construire l'échantillon d'ouvrage sous la supervision de l'expert-conseil et du représentant du Ministère pour démontrer une pleine compréhension des procédures, techniques et formules prescrites avant le début des travaux définitifs.

3. Réaliser l'échantillon d'ouvrage à l'endroit désigné.

4. Prévoir un délai de 24 heures pour permettre à l'expert-conseil et au représentant du Ministère d'inspecter l'échantillon d'ouvrage avant d'entreprendre les travaux de rejointoiement et de réparation.

5. Une fois l'échantillon accepté, il servira à démontrer la norme minimale pour les travaux et il peut être intégré à l'ouvrage fini.